

Le 28 mars 2011

Message pour les Français présents au Japon :

- Les autorités japonaises font toujours face à une situation grave sur le site nucléaire de Fukushima. Compte tenu de la situation sur le site, il semble cependant peu probable que se produisent de nouveaux rejets entraînant à distance de plus de trente kilomètres des conséquences supérieures à celles déjà observées.
- Dans ces conditions, les déplacements dans les préfectures de **Miyagi, Fukushima, Ibaraki** et **Tochigi** sont formellement déconseillés. S'agissant des ressortissants français résidant dans ces préfectures, il convient, en tout état de cause, de suivre les consignes diffusées par les autorités japonaises. Il est en outre particulièrement important de suivre les recommandations formulées ci-dessous.
- Pour ce qui concerne les préfectures de **Yamagata, Niigata, Gunma, Saitama, Shiba, Tokyo, Kanagawa** et **Yamanashi**, les niveaux de radioactivité observés restent relativement faibles (par exemple, à Tokyo, doublement du bruit de fond de la radioactivité naturelle) et ne conduisent pas à des restrictions de déplacements et de fréquentations d'espaces publics extérieurs.
Par ailleurs, quelques précautions simples sont conseillées :
 - o Sauf avis contraire des autorités japonaises, l'eau du robinet est consommable ; pour les très jeunes enfants, préférer de l'eau en bouteille.
 - o Varier son alimentation en évitant, autant que possible, la consommation prolongée de légumes-feuilles. Eviter de consommer du lait frais dans les trois semaines à venir.
 - o Afin d'éviter tout transfert de contamination de l'extérieur vers l'intérieur des bâtiments, laisser ses chaussures à l'extérieur, les particules radioactives pouvant se fixer aux semelles des chaussures.
 - o Se laver plus souvent les mains avec du savon liquide en distributeur afin de limiter l'exposition involontaire par contact main-bouche.
- Enfin, pour toutes les autres préfectures du Japon, aucune précaution particulière n'est à prendre à l'exception d'une vigilance sur la provenance des denrées fraîches.